## Profil de baignade Plan d'eau de la Saliouse à Saint Martin de Valamas

Fiche de synthèse du 21 juin 2023

Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade :

Plan d'eau de la Saliouse à Saint Martin de Valamas

Commune : Saint Martin de Valamas

Département: Ardèche (07)
Responsable de la baignade:
Maire de St Martin de Valamas

Saison: du 1er juillet au 31 août inclus

Baignade surveillée en saison : Surveillant de baignade diplômé – Surveillance 6 jours sur 7 : mardi de 14h à 19h – mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche de 13h à 19h (lundi jour de repos baignade non surveillée)

Superficie Plan d'eau : 4500 m<sup>2</sup>

Profondeur: de 0 à 2 m

Alimentation en eau : eau douce de la Saliouse. L'eau de baignade se renouvelle totalement tous les 3 jours.

**Equipements**: poste de secours, toilettes, eau potable, jeux pour enfants, chalet restauration/buvette, aire de pique-nique, barbecue collectif, terrain de volleyball, jeu de boules, panneau d'affichage, parking, poubelles.



## Qualité sanitaire de l'eau de baignade : excellente

L'Agence Régionale de Santé effectue un contrôle sanitaire par des analyses microbiologiques de l'eau tous les 15 jours et dont les résultats sont affichés sur le panneau d'affichage de la baignade.

Classement de la qualité de l'eau sur les 5 dernières années (Directive européenne 2006/7/CE)

Analyse de la qualité de l'eau	saison		saison		saison	Excellente qualité
de baignade	2018	2019	2020	2021	2022	Bonne qualité
Résultat de la qualité de l'eau du <i>Plan d'eau</i>						Qualité suffisante
						Qualité insuffisante

Mesures de gestion des risques de pollution

	Sources de pollution	1) Accident routier	2) Déjections d'animaux	3) Eaux usées (pompe en panne)	
Diagnostic	Nature de la pollution	Hydrocarbures ou produits dangereux	Pollution bactérienne		
	Distance de la zone de baignade	Environ 50 mètres	Au-delà de 200 mètres		
Risque	Hiérarchie risque	Très faible	Très faible		
Impact	Hiérarchie impact	Important	modéré		
Alerte et Gestion préventive	Indicateurs et suivi	Pompiers ; Gendarmes ; Responsable en Mairie	Analyses	Contrôle visuel ; Contrôle/alerte du matériel	
	Procédures d'intervention	Pompiers :		Personnel du site ; Pompiers ; Responsable en mairie	
	Mesures associées	Prévoir la mise en place de barrages anti-pollution	Suivi des analyses	Vérification du matériel avant saison	
Mesures de gestion	Mesures de réduction de la pollution	Fermeture de la prise d'eau et mise en place éventuelle de barrages anti-pollution	En fonction de la pollution : Fermeture de la prise d'eau puis renouvellement complet ou partiel de l'eau de baignade		